

# ACTEURS

SANS DÉTOUR

## MOBILISATION ET AVENIR DES ASSOCIATIONS

**L**a décision brutale du gouvernement de ne pas renouveler les contrats aidés aura supprimé 130 000 emplois associatifs en deux ans et induit une perte de « subvention cachée » de 900 millions d'euros. Des milliers d'associations ont déjà disparu et de nombreux services ne sont plus assurés. La plupart des personnes licenciées sont à nouveau au chômage ou bénéficient du revenu de solidarité active (RSA). Le Sénat a parlé dans un récent rapport des conséquences désastreuses de cette décision (Sénat, A. Dufaut, J.-B. Magner, rapp. n° 321, 21 févr. 2018, JA n° 575/2018, p. 6).

Les petites et moyennes associations ont été particulièrement touchées. Les emplois aidés, même s'ils étaient de mauvaise qualité, mal payés et précaires, leur permettaient de maintenir avec beaucoup de difficultés leurs activités alors que nombre d'entre elles étaient déjà fragilisées. En effet, la part des subventions est passée de 34 % en 2005 à 24,7 % en 2011 (V. Tchemonog, *Le Paysage associatif français - Mesures et évolutions*, 2<sup>e</sup> éd., Juris éditions - Dalloz, 2013, p. 175), et même à 17,9 % en 2014 selon l'Insee (L. Reynaert, A. D'Isanto, *Insee Première* n° 1587, mars 2016, JA n° 538/2016, p. 6 et JA n° 539/2016, p. 16). Cela représente une diminution du volume des subventions d'environ 16 milliards d'euros. En sens inverse, les commandes publiques ont augmenté d'environ 10 milliards d'euros, mais au profit des associations les plus importantes. Jusque-là, les communes avaient pu maintenir leur appui malgré la baisse des dotations de l'État ; avec la réforme de la fiscalité locale annoncée, la plupart d'entre elles ne pourront plus le faire.

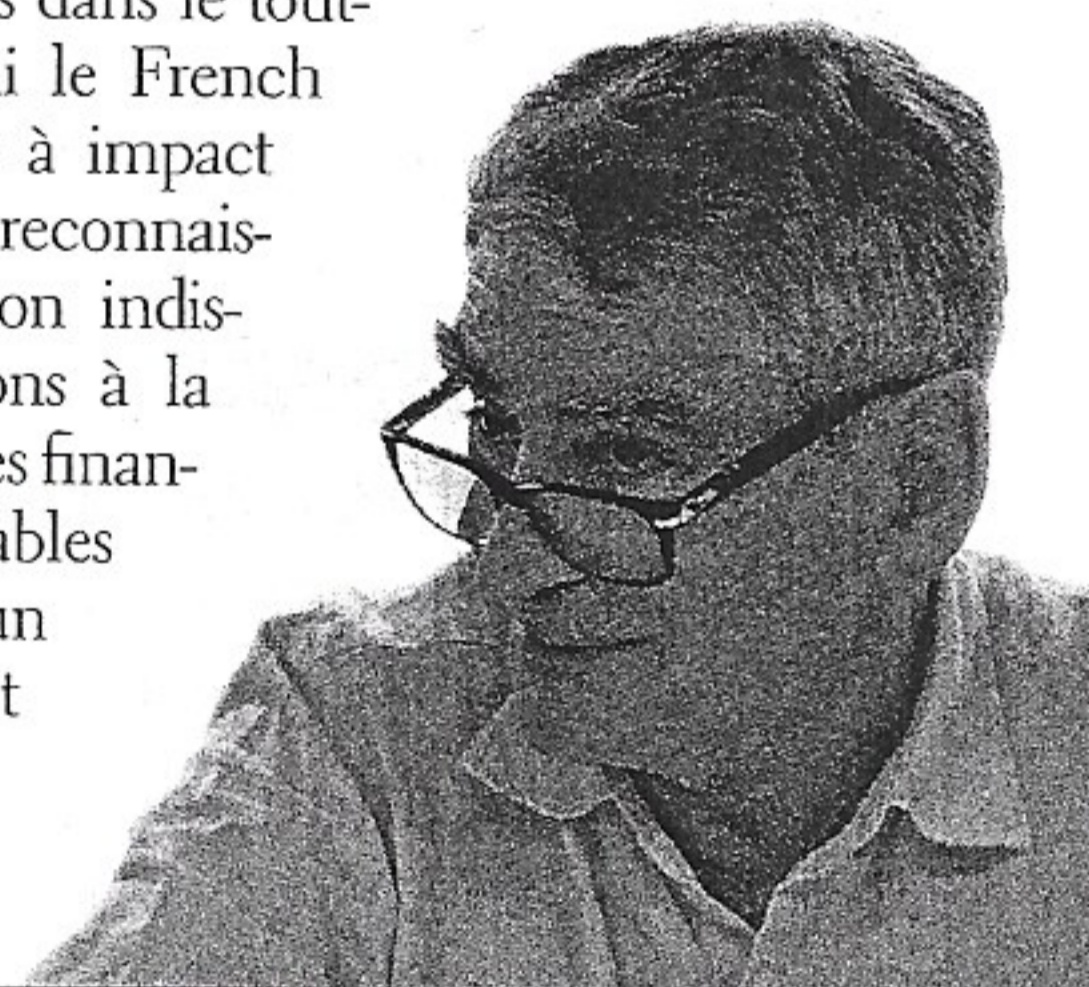
C'est pourquoi le Collectif des associations citoyennes (CAC) estime nécessaire, pour éviter des conséquences désastreuses, que l'État intervienne à travers un très fort abondement du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Les besoins sont, selon nous, de l'ordre de 1 milliard d'euros.

Face à cette situation, la suppression des contrats aidés a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Plus de 200 manifestations se sont déroulées en octobre et novembre derniers,

à l'initiative du CAC et des syndicats, avec la création de nombreux collectifs locaux. Le 9 novembre, veille de la deuxième « journée noire » des associations, le Premier ministre a annoncé l'ouverture d'une concertation avec le monde associatif. Une première phase s'est achevée le 27 février. Les débats ont permis de développer des convergences sur de nombreux points avec les réseaux participants, et notamment avec le Mouvement associatif et le Réseau national des maisons des associations (RNMA), et d'obtenir le principe d'une poursuite de cette concertation.

Cependant, rien n'est gagné. Le ministre chargé de la vie associative, Jean-Michel Blanquer, a reconnu qu'il y avait un malaise, mais il estime y avoir répondu en abondant de 25 millions d'euros le FDVA, en prolongeant le crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) jusqu'en 2019 et en diminuant les cotisations patronales. Pourtant, ces deux dernières mesures concernent moins de 10 000 associations... et ne répondent ni aux besoins ni aux enjeux. Cette méthode ne peut pas être dissociée de la politique globale du gouvernement. Les ordonnances sur le code du travail, les réformes du logement social, de la SNCF, de la formation professionnelle ou encore de la justice procèdent de la même méthode : imposer un pas de course, laisser parler, puis décider seul.

Or, c'est l'avenir des associations qui est en débat. Celui-ci n'est pas dans le tout-marché, les start-up, ni le French Impact ou les contrats à impact social, mais dans la reconnaissance de la contribution indispensable des associations à la société. Cela suppose des financements publics stables et suffisants. Face à un retour au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est cela qui construira le monde de demain. ■



### BIO EXPRESS



Chargé de mission au ministère de l'Équipement, puis au ministère de l'Écologie et du Développement durable 1991-2010  
Membre fondateur d'Attac 1997  
Secrétaire fondateur du Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général (Celsig) 1993

### JEAN-CLAUDE BOUAL

PRÉSIDENT DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES (CAC) DEPUIS 2015